



Tous Risques Bureaux

En deux mots : c'est la garantie des dommages à vos locaux, leur contenu et les frais engagés pour redémarrer votre activité, voire votre responsabilité au titre de l'exploitation de votre activité.

Les garanties de base

Le contrat Tous Risques Bureaux vise à couvrir le remboursement des dommages causés à vos locaux, leur contenu et les frais engagés pour redémarrer votre activité.

Les principaux événements couverts sont : l'incendie, l'explosion, les conséquences de la foudre, de la grêle, de la neige, les catastrophes naturelles et technologiques ainsi que les actes de terrorisme.

En extension vous trouverez les garanties suivantes : le vol, les dégâts des eaux, le bris de glace, les dommages électriques, les pertes de données informatiques, les frais supplémentaires.

Votre responsabilité civile en tant que locataire ou propriétaire est systématiquement couverte selon votre qualité d'occupant. Une extension Responsabilité Civile Exploitation vous sera aussi proposée lors de la souscription.

Différentes extensions existent dans les contrats afin de vous épauler en cas de sinistre :

- l'assistance,
- La protection juridique

Exemples de sinistres

Incendie

Un incendie se déclare dans le commerce situé au rez de chaussée d'un immeuble et se propage dans les locaux d'une société informatique basée au premier étage.

Tous les biens de la société sont détruits et les locaux sont inexploitable. La société d'informatique se retrouve sans bureaux et sans matériel informatique pour pouvoir assurer la continuité de son activité.

Conseil n°1 : contenu des locaux

Il y a lieu lors de la souscription de faire un réel état des lieux concernant votre contenu. On entend par contenu, votre mobilier, votre matériel informatique et vos aménagements. Dans votre capital mobilier, n'oubliez pas de prendre en compte les aménagements. Il s'agit d'inclure les embellissements des locaux réalisés pour vous : l'installation de climatisation, le câblage informatique, les cloisons...

Conseil n°2 : frais supplémentaires

La garantie des frais supplémentaires couvre les frais engagés pour redémarrer votre activité et limiter l'impact du sinistre. Cette extension de garantie est essentielle pour compléter l'assurance de vos biens. Cette garantie qui doit couvrir les pertes de revenus doit être souscrite pour un minimum de 150.000€ par sinistre.



Fiche produit TOUS RISQUES BUREAUX



Suite à expertise des dégâts, l'assureur va prendre en charge les frais engagés pour redémarrer l'activité (location des bureaux temporaire et de matériel informatique) à hauteur de 75.000 €.

En parallèle, l'assureur va prendre en charge les travaux de remise en état des locaux et de remplacement du mobilier et du matériel assurés, à hauteur de 150.000 €.

Responsabilité civile exploitation

Un cabinet de courtage en assurances reçoit régulièrement des clients dans ses locaux. Un jour, suite à un mauvais entretien du sol, un client trébuche et se casse le bras. Le client qui est moniteur d'auto-école ne peut exercer son activité et réclame la réparation de son préjudice.

L'assureur va prendre en charge, au titre de la garantie Responsabilité Civile Exploitation : les frais d'expertise médicale, les frais médicaux engagés ainsi que les pertes financières subies par le client pour un montant total de 20.000 €.

Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- la surface de vos locaux,
- votre capital contenu,
- vos moyens de protections,
- votre chiffre d'affaires,
- votre activité,
- votre localisation.

Conseil n°3 : l'assistance

L'assistance incluse dans votre contrat Tous Risques Bureaux vous aidera pour tous les tracas que vous pouvez rencontrer dans le cadre de l'exploitation de vos locaux. Cette garantie assimilable à un service de conciergerie s'avère très utile dans la pratique.

A titre d'exemple : la mise en place et la prise en charge d'un gardiennage suite à un sinistre, l'envoi et la prise en charge d'un